

Conditions générales de vente

Les présentes conditions visent à définir les modalités de vente entre Le Camping de la Loire et le client, de la réservation du (des) emplacement(s), en passant par le paiement et l'exécution du contrat de réservation. La réservation d'un séjour implique une acceptation sans réserve par le client des présentes conditions de vente et du règlement intérieur. Le Camping de la Loire se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses conditions de vente.

Conditions de réservation

Sous réserve de l'accord de la direction du camping, la réservation sera définitive après acceptation des conditions de vente lors de la réception du contrat de réservation complété, signé et accompagné du versement de l'acompte (représentant 20% du montant du séjour). La réservation est nominative.

Les réservations peuvent être faites par :

- courrier : en retournant le formulaire de réservation accompagné du montant de l'acompte.
- téléphone : 03-86-60-81-59
- mobile : 06-11-05-18-69
- mail : campingdelaloire@bbox.fr

Après acceptation de la réservation, nous vous adressons un courrier de confirmation.

Aucune option ou réservation ne peut-être prise en compte sans versement de l'acompte dans un délai maximum de 8 jours suivant la réception du contrat, par mail ou par téléphone. Un accusé de réception vous sera envoyé, non cessible à un tiers. Il devra être présenté le jour de votre arrivée.

Le solde du séjour sera réglé le jour de l'arrivée du client au camping. Le montant du séjour dû sera calculé sur les dates d'arrivée et de départ inscrites sur le contrat de réservation.

Tarifs, taxe de séjour et contenus des prestations

Les prix indiqués dans les grilles tarifaires affichées à l'accueil, sur le site internet ou mise à disposition sur simple demande, s'entendent en Euros, TVA incluse.

Le montant de la taxe de séjour est appliqué par nuit et par personne de plus de 18 ans et s'élève à 0,22€. La taxe de séjour n'est pas incluse dans les tarifs.

Emplacement de camping : le prix est composé d'un emplacement simple pour une tente la caravane avec un véhicule ou un camping-car ou emplacement tente avec vélo ou canoë, du nombre de personnes comprend l'accès aux sanitaires notamment facturés en supplément : la taxe de séjour, l'électricité, les tentes, caravanes et véhicules supplémentaires, le ou les animaux...

Location : les hébergements locatifs sont équipés de la vaisselle, de la literie(couettes, couvertures et oreillers). Le forfait de base est de 1 à 4 personnes selon le type de locatifs. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Inventaire

Un inventaire des lieux, mobiliers, matériels et ustensiles de cuisine, a lieu au départ de chaque locataire. Le locataire est tenu de contrôler le jour de son arrivée et de signaler toutes anomalies sous 24 heures à l'accueil. Un dépôt de garantie de 200€ sera demandé le jour de l'arrivée.

Le chèque de caution vous sera renvoyé une semaine maximum après votre départ, si les lieux et les matériels sont restitués en conformité avec l'inventaire.

Toute casse, détérioration ou perte sera facturée et retenue sur le montant de la caution selon la facture de réparation, 30€ seront retenus pour le nettoyage si l'état de propreté est jugé par nous irrecevable.

Les inventaires de départ ont lieu entre 8 heures et 10 heures.

Modifications et annulation

Les modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité dans le camping et accord de la direction. Le critère de choix de l'emplacement ne pourra donner prétexte à un remboursement de l'acompte versé.

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

En cas d'annulation du fait du camping, l'acompte sera totalement remboursé.

En cas de force majeure toutefois, cette annulation ne pourra donner lieu à aucun versement de dommages et intérêts ou donner lieu à quelque réclamation.

En cas d'annulation de la part du campeur, celle-ci doit être effectuée par écrit en recommandé avec avis de réception auprès du camping . Il vous sera retenu ou vous resterez redevable à titre d'indemnité de rupture de contrat de :

- un montant égal à 25% du coût du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,
- un montant égal à la totalité du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.